tion de révision. Le président du Conseil a demandé que dans la nouvelle Constitution, le droit de police qui se trouve pour ainsi dire entièrement entre les mains de l'autorité communale soit confié au gouvernement.

La Constitution serait révisée de façon à régler l'annexion du Congo à la Belgique.

Enfin le roi pourrait avoir recours au referendum.

A la suite des déclarations du gouvernement, MM. Frère-Orban et Sainctelette (l'*Agence Havas* nous télégraphie : *les frères Orban et Sainctelette*) se sont prononcés contre le projet.

M. Janson a déclaré qu'il convenait de faire un examen approfondi de la question à cause de son obscurité.

Tous les journaux s'occupent de l'exposé fait par M. Bernaert au sujet des vues du gouvernement à propos de la révision de la constitution.

La *Réforme* dit que le gouvernement lache d'un cran, car il ne veut plus imposer d'accord préalable sur la formule comme condition *sine qua non*; le système du gouvernement est une chinoiserie que le pays le plus byzantin repousserait.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Bruxelles, 10 mars. — Chambre. — M. Paternoster critique les nouveaux tarifs français sur les pierres de taille.

M. Bara insiste et fait remarquer qu'une foule d'autres articles sont menacés de droits prohibitifs.

Plusieurs membres font observer qu'il est urgent d'agir.

M. Ancion insiste sur la nécessité d'entourer la France de barrières douanières, en frappant ses industries, si elle prétend nous isoler.

Dernière Heure

La Conférence Jules Guesde à Bruxelles

Bruxelles, 10 mars. — M. Guesde a donné dans la soirée une conférence à la maison du Peuple. L'assistance était considérable.

L'orateur dit qu'il est heureux de saluer les travailleurs bruxellois au nom des ouvriers français. Le sujet de la conférence est :

« Le socialisme en 1891 ».

Le socialisme en 1891, dit M. Guesde, présente, sous un caractère identique et internationaliste, les mêmes revendications des travailleurs dans tous les pays, l'identité des revendications économiques.

Cette internationalité s'est affirmée en 1889, au congrès international et lors de la manifestation du 1er mai 1890.

La même méthode également du prolétariat est organisée en partie distinct des autres partis visant les pouvoirs politiques pour réformer la société économique.

Le mouvement pour la journée de huit heures a gagné de plus en plus d'extension et, de plus en plus encore, le socialisme montre sa puissance internationale.

Cette conférence, qui a duré près d'heure, a été très applaudie.

Après M. Guesde, deux anarchistes ont développé leur programme. M. Guesde les a réfutés en peu de mots.

M. Guesde partira demain à 1 heure pour Paris.

« THERMIDOR » A BERLIN

Berlin, 10 mars. — La première représentation de *Thermidor* au Lessing-Théâtre, a obtenu un véritable succès.

Tempête sur la Manche

Calais, 10 mars. — Une tempête effroyable s'est abattue sur la Manche et sur nos côtes pendant toute cette soirée, et la neige qui tombe en avalanche rend des plus difficiles toutes les communications de nos voies ferrées.

Nouveaux détails

Londres, 10 mars. — Les journaux sont remplis de détails sur la tempête qui vient de s'abattre sur Londres; la neige a été chassée avec violence dans les rues par un vent glacial depuis quatre heures jusqu'à minuit. La nuit a été une des plus épouvantables qu'on ait jamais eues. Dans la fureur de l'ouragan, ce n'est que grâce à des efforts surhumains qu'on a pu maintenir les navires sous leurs amarres. Le paquebot qui devait partir pour Calais a failli sombrer dans le port.

Un bateau perdu

Londres, 10 mars. — Un bateau de sauvetage qui a quitté Lydd la nuit dernière pour porter secours à trois vaisseaux, a chaviré. Sept hommes ont été noyés.

LA PROPAGANDE SOCIALISTE

MM. Ferroul et J. Guesde dans le Nord

A ARMENTIÈRES

A cause du mauvais temps et les fatigues de la mi-carême aidant, le public qui se trouvait lundi soir dans la salle du théâtre Verheyde, à la réunion organisée en vue de la manifestation du premier mai et de la journée de 8 heures, n'a pas répondu à l'attente du Comité socialiste d'Armentières.

A sept heures un quart, devant un auditoire de 250 membres composé de collectivistes et de curieux, il est procédé à la formation du bureau. Sont acclamés les citoyens Deschildre, Rémy Flament et Névéjans.

Après avoir annoncé que la réunion est contradictoire et engagé l'assemblée à écouter attentivement les orateurs, le président donne la parole au citoyen J. Guesde.

L'orateur soutient que la manifestation de l'année dernière était une bonne réalité qui a fait trembler le capital. Il n'en veut comme preuve que le déploiement de force que l'on fit à cette occasion, que les 50.000 hommes, prêts à charger les manifestants parisiens.

Le citoyen Guesde estime que la manifestation du 1er mai prochain doit être la continuation de celle de l'an dernier.

Il faut que l'on ne puisse plus dénier la force et les aspirations des producteurs de la richesse.

Toutes les mesures de précaution du ministre de l'intérieur « qui seront comme toujours des mesures de provocation » n'arrêteront pas le mouvement.

La fête internationale du travail sera cette année plus considérable que celle de l'an dernier.

En France, les manifestants dépasseront 6 millions. A Vienne, dans tout le Portugal, tous les ouvriers arrêteront ce jour là et montreront par cette unanimité que quand ce travail cesse de produire, tout reste stagnant.

On peut dire sans conteste que le premier mai 1890 n'a pas été inutile et a déjà porté ses fruits.

Grâce à lui la loi sur les délégués mineurs qui dormait depuis neuf années dans les cartons, a été votée et le ministre des travaux publics, M. Yves Guyot, qui naguère, réclamait la liberté absolue du travail, a défendu et fait voter la réglementation du travail de la femme.

Ces exemples montrent bien que, quand la volonté de l'ouvrier se manifestera d'une manière impérieuse, elle pénétrera dans la Chambre.

Si la classe ouvrière continue le mouvement, le citoyen Guesde est convaincu que les résultats ne se feront pas entendre et que « le clou que les socialistes ont enfoncé l'an dernier, entrera plus profondément dans l'édifice social ».

L'orateur examine ensuite longuement le rôle que jouera la journée de huit heures sur le salaire de l'ouvrier et sur la production industrielle. Le travailleur n'étant plus surmené produira plus et mieux et la journée de travail réduite, subissant rigoureusement la loi de l'offre et de la demande donnera un salaire plus fort.

Cette journée légale de 8 heures aura des *conséquences incalculables ; elle* donnera lieu à un acte de solidarité internationale et servira de trait d'union entre toutes les nations. Son application supprimera les chômages et améliorera immédiatement le sort des innoccupés.

M. Jules Guesde termina son discours en disant que l'intérêt strict du prolétariat nécessite la manifestation du premier mai et invite tous les ouvriers à chômer ce jour-là.

M. Ferroul prend ensuite la parole, rappelle les termes de son interpellation à la Chambre au sujet de la lacération du manifeste du premier mai et constate que, malgré la réponse de M. Constans, la Chambre « riait jaune ».

Il dépeint d'une manière acerbe, l'impuissance des députés actuels et trouve que chaque fois que l'on porte la lumière dans le Parlement, on s'aperçoit qu'il ne renferme qu'une majorité servile et aplatie aux pieds des ministres.

M. Ferroul traite ensuite la question de la journée de huit heures au point de vue physiologique et intellectuel.

Il expose que les « trois huit » permettraient à l'ouvrier de se développer normalement et lui donneraient le temps d'étudier et de ne pas s'assimiler les produits d'une presse stipendiée.

La journée légale donnera donc des hommes capables de raisonner et de vouloir.

C'est pour de tels résultats que M. Ferroul engage les ouvriers à manifester en masse le premier mai et à présenter aux pouvoirs publics les revendications des exploités.

Après s'être informé s'il ne se trouvait pas de *contradicteurs dans la salle, le président* parle d'une manière par trop diffuse du syndicat de l'industrie linière, de son but, de ses ressources et invite tous les tisseurs à y adhérer.

Examinant la situation politique de la ville il fait remarquer que ceux qui sont les maîtres de la production locale doivent également être à la tête de l'administration municipale.

M. Ferroul demande de nouveau la parole et expose que, malgré sa promesse formelle, le président de la commission du travail, M. Ricard, ne pourra déposer sur le bureau de la Chambre, ce projet de loi sur le travail des adultes. Dans de telles conditions, il faut que la manifestation du premier mai soit des plus imposantes de façon à forcer une fois de plus la main au Parlement.

L'assemblée s'est séparée à neuf heures moins le quart sans le moindre incident et sans voter le moindre ordre du jour.

Les membres du syndicat se sont rendus alors avec MM. Ferroul et Guesde au siège de leurs réunions, estaminet de la *Bonne Rencontre*, où un punch a été servi.

A ROUBAIX

Hier a eu lieu au Théâtre Deschamps, la conférence organisée par le parti ouvrier.

Le conférencier, M. Ferroul, est venu à Roubaix pour traiter de la manifestation du premier mai et de la loi de huit heures de travail.

La salle est archi-comble, dans l'assistance on remarque plusieurs femmes.

La conférence, annoncée pour 8 h. 1/2, commence à 9 h.

Le citoyen Carrette propose d'abord de nommer le bureau.

Il est nommé président avec deux assesseurs qui sont les citoyens Lepers et Watteau.

Le citoyen Carrette donne la parole au député Ferroul; il prie le public de conserver le plus grand silence et d'écouter le conférencier.

Le député de l'Aude est accueilli par de nombreux applaudissements. Il débute en s'excusant de n'être pas arrivé plus tôt, mais il a été obligé de se rendre à Bruxelles, appelé par une dépêche de M. Jules Guesde, qu'on menaçait d'expulser.

Il fait une charge à fond de train contre la bourgeoisie.

Celle-ci, dit-il, devint tour à tour bourgeoise, orléaniste, monarchiste, légitimiste et enfin républicaine comme nous la possédons maintenant.

Est-ce que depuis la nouvelle République, les ouvriers ont vu leur salaire augmenter ?

Les bourgeois répondent oui, mais ils ne disent pas que les objets de première nécessité ont augmenté.

De nombreux applaudissements viennent à tout moment interrompre l'orateur.

La Chambre des députés dit-il, a voté la loi sur les syndicats, donc c'est entendu, vous pouvez vous syndiquer, la loi vous y autorise, personne ne peut vous en empêcher... il n'y a que vos patrons...!

Il compare la Constitution à la religion de Brahma, qui a un dieu qui crée et un autre qui détruit.

Tels sont *la Chambre des députés et le* Sénat.

Il traite ensuite la question des délégués mineurs et celle du travail des femmes et des enfants dans les usines.

Il proteste contre les règlements d'atelier qu'appliquent les patrons.

Il dit qu'il a proposé à la Chambre de nommer, dans chaque centre industriel, une commission composée de la moitié de patrons et de la moitié d'ouvriers, chargée d'étudier ces règlements d'ateliers.

Il aborde enfin la manifestation du premier mai et la loi de 8 heures de travail.

Il traite longuement cette dernière question et termine en disant qu'il ne faut pas rechercher des manifestations tumultueuses. Il s'agit simplement de montrer à la bourgeoisie que le parti ouvrier existe et qu'on doit compter avec lui.

Manifestez comme vous le pouvez dit-il, mais qu'on sache qu'à Roubaix il y a une manifestation imposante.

Un jeune anarchiste dont on ignore le nom demande la parole, il dit que la manifestation du 1er mai doit être discutée par les travailleurs eux-mêmes.

Il appelle le député conférencier Monsieur le citoyen Ferroul. La salle proteste.

Il veut parler mais on crie : *Tais to, blanc bec.*

Il ne peut continuer tellement le vacarme devient assourdissant, il se retire au milieu des huées.

Le citoyen Ferroul reprend la parole et réfute les arguments du jeune anarchiste (il n'a en effet qu'une vingtaine d'années). Le député *maintient que la manifestation du premier* Mai doit être pacifique.

Le citoyen Carrette prend ensuite la parole. Il invite tous les ouvriers à fêter le 1er Mai et surtout à ne plus faire grève le lendemain.

La séance est levée à 11 heures.

Une quête au profit des grévistes de Revin a produit 19 francs.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Dans le scrutin sur la proposition de M. Méline tendant à fixer à samedi la discussion générale des douanes, tous les députés du Nord et du Pas de Calais, ont voté « pour », sauf M. Emile Moreau qui a voté contre.

La Chambre a adopté.

Le téléphone franco-belge. — Tous les réseaux téléphoniques du Nord (Lille, Roubaix et Tourcoing) vont être reliés aux réseaux belges et un troisième fil va être posé entre Paris et Bruxelles.

Nos Facultés. — L'honorable M. Baggio, maire de Carvin, a fait don aux Facultés des sciences et des lettres de Lille d'une somme de dix mille francs. Il a exprimé le désir que cette somme fût employée à l'acquisition d'instruments de travail utiles aux professeurs et aux élèves.

Neuf mille francs affectés à la Faculté des sciences et mille francs attribués à la Faculté des lettres ont permis d'acquérir une série d'instruments de valeur dont le *Bulletin des Facultés* donne la nomenclature. Nos chaleureuses félicitations au généreux donateur.

Chronique locale

ROUBAIX

Une délégation de Roubaix-Tourcoing à Dunkerque. — On nous communique la note suivante : le samedi 7 mars, une délégation des comités lainiers de Roubaix et de Tourcoing s'est rendue à Dunkerque pour y avoir, avec la Chambre de commerce, une conférence qu'ils avaient sollicitée et qui leur avait été accordée au sujet de la surtaxe des laines.

Etaient présents : pour Roubaix, MM. Louis Cordonnier, président ; J. Fort, vice-président ; Florin-Chepart, Amédée Prouvost, représentant du syndicat des peigneurs, Jules Masurel de la maison Masurel fils, Welcomme de la maison Wenz et Ce, Mathon-Bertrand, Voss de la maison Wattine-Bossut.

Pour Tourcoing : MM. François Masurel-Jonglez, président ; Emile Tiberghien de la maison Tiberghien frères, Floris Lorthiois de la maison Lorthiois frères, Jules Lorthiois de la maison Lorthiois Vuylsteke, Florin Rasson.

La délégation a été reçue par MM. Petyt, président ; Louis Dubuisson, trésorier ; Léon Herbart et Emile Lemaire, membres de la Chambre de commerce de Dunkerque.

M. Louis Cordonnier a fait un exposé très étendu de la question considérée dans son ensemble ; il a insisté tout particulièrement sur le grave préjudice que ferait subir au port de Dunkerque la mesure votée par la commission des douanes et il a mis également en lumière, d'une façon toute spéciale, une considération qui a paru produire une vive et heureuse impression sur la chambre de commerce de Dunkerque : « Le principe de la surtaxe d'entrepôt, a-t-il dit, est parfaitement justifié, et les comités de Roubaix et de Tourcoing n'en demandent pas l'abrogation ; ce qu'ils réclament, c'est le retrait d'une mesure qui, en tant qu'appliquée aux laines d'Australie et du Cap, va directement à l'encontre du principe sur lequel est basée la surtaxe, puisqu'elle constitue une véritable prime à l'importation.... par les ports étrangers. »

L'impression rapportée par les délégués de Roubaix et de Tourcoing est excellente et leur démarche, dont il ne nous appartient pas encore de préjuger l'issue définitive ne pouvait rencontrer meilleur succès.

Fourneaux économiques. — Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que les fourneaux économiques seront fermés le samedi 14 mars à midi.

Les bons qui se trouvent entre les mains du public seront, s'ils ne doivent être utilisés échangés avant le 14 courant, au siège de la commission, rue du Château 4 ter, et du 15 au 18, au secrétariat de la mairie, bureau des finances.

Résultats d'adjudications. — Une adjudication pour la fourniture d'effets d'habillement et de coiffure pour les services dépendant de l'octroi, a eu lieu hier matin.

Premier lot. — Effet d'habillements, 4,224 francs, cautionnement, 150 fr. MM. Harrissard et Cie de Paris, ont offert un rabais de 21 0/0 ; M. Dobritz, de Lille, 26 0/0 et M. Boutry-Van Isselteyn, de Lille, 27,33 0/0.

Ce dernier a été déclaré adjudicataire pour ce premier lot.

Deuxième lot : Képis, 374 francs ; cautionnement, 25 francs. M. Dobritz, 7 0/0 ; M. A. Petit, de Roubaix, 8 0/0 ; M. Boutry, 11,53 0/0 et MM. Harrissard et Cie, 21 0/0. Ces derniers ont été déclarés adjudicataires pour le deuxième lot.

Une autre adjudication pour la mise en état de viabilité de la rue Hoche, a également eu lieu hier matin.

M. Alexandre Boutry, de Roubaix, a été déclaré adjudicataire en offrant un rabais de 7 0/0 ; un autre soumissionnaire, M. Antoine Labbe, de Lille, offrait un rabais de 6 0/0.

Bestiaux abattus à l'Abattoir de Roubaix du 1er au 7 mars :

50	Bœufs	16.000	kilog.
70	Vaches	21.581	—
21	Taureaux	6.720	—
193	Moutons	4.925	—
63	Veaux	6.240	—
85	Porcs	5.530	—
16	Chevaux	3.777	—

Combats de coqs. — Le sieur Alphonse Loucheur, estaminet du Pigeon Ramier, rue d'Isly, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que la revanche de la partie de 100 fr., les paires de *plaisir à 20 fr. contre Emile (le marchand de* beurre), aura lieu chez lui le mardi 17 mars.

Le rendage aura lieu au Bon Vivant, le mardi 31 mars.

Un vol rue de la Rondelle. — Dans la soirée de lundi, M. Gion, tailleur, rue de la Rondelle, allant à son magasin, constata la disparition de quatre pantalons neufs.

M. Gion a certainement été victime d'un vol, mais il ne sait sur qui porter ses soupçons.

Il a porté plainte, et une enquête est ouverte.

Un « casseur de vitres ». — Lundi matin, vers onze heures et demie, le nommé Constant Bauclin, âgé de 27 ans, paveur, demeurant rue des Longues-Haies, entrait à l'estaminet du *Faubourg de Wattrelos*, place Nadaud, et demandait un grand genièvre.

Voyant qu'il était ivre, le cabaretier refusa de lui donner à boire. Rendu furieux par ce refus, Bauclin sortit et brisa tous les carreaux de la porte.

Le cabaretier prévint aussitôt la police, et l'agent Sobris rédigea un rapport à la charge de l'ivrogne.

Une femme ivre-morte. — Hier matin on a trouvé sur la voie publique couchée dans un ruisseau et couverte de neige, la nommée Clémence Cérille, âgée de 50 ans, demeurant rue du Lapin-Blanc à Tourcoing.

La malheureuse était ivre-morte et couverte de contusions. Elle a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré.

TOURCOING

Tentative de suicide. — Hier soir, vers 6 heures un quart, le sieur A. D., 37 ans, domestique, rue du Moulin-Fagot, a tenté de se suicider par strangulation. Sa mère, inquiète depuis le matin, et ayant remarqué que pendant toute la journée son fils avait l'air sombre, eût le pressentiment d'un malheur. Elle appela un jeune homme de Mouscron qui passait et on trouva D., pendu dans une petite écurie. On s'empressa de couper la corde l'asphyxie n'étant pas complète. M. le docteur Catteau fut appelé et on parvint à rappeler le désespéré à la vie. Cette funeste détermination aurait pour cause, l'ennui causé à D..., par un procès pour ivresse, relevé à sa charge il y a environ 3 semaines.

Malencontreuse intervention. — Lundi après-midi, l'agent Debuchy passait rue de la Gare, lorsqu'il aperçut un individu pris de boisson qui urinait sur la voie publique.

L'agent s'avança vers l'individu pour le sermonner lorsqu'un sieur Jules Milleville, mouleur à Roubaix, qui se trouvait à quelques pas se mit à apostropher l'agent et à l'insulter grossièrement.

L'agent conduisit l'ivrogne au poste, toujours suivi par Milleville qui ne cessait de l'injurier. Arrivé près de la porte il aperçut le garde-champêtre de Bondues, M. Delahaye à qui il fit un signe que celui-ci comprit, car il s'empara du mouleur et le mit à la disposition du commissaire du 1er arrondissement qui l'a maintenu en état d'arrestation.

Milleville était sorti le matin même de la prison de Lille, où il avait purgé une condamnation pour fraude.

Extradé français. — Les gendarmes de Bruxelles ont amené hier à une heure après-midi et remis aux gendarmes français, à la frontière de la Marlière, le nommé Adolphe-Joannin Rebufat, domicilié à Marseille, inculpé de vol qualifié.

Extradés belges. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis à ceux de Mouscron les nommés : Lydie Laurent, femme Piscart, née à Pâturages, inculpée de vol qualifié, poursuivie par le parquet de Mons ; J.-B. Buichard 36 ans, ex-cultivateur arrêté aux environs de Béthune, en compagnie de la précédente, poursuivi par le parquet de Mons pour banqueroute frauduleuse ; Maria Verspoel, 27 ans, ménagère, femme Kitz, née à Loochristy, poursuivie par le parquet de Gand, sous l'inculpation de soustractions frauduleuses.

Expulsés. — Un convoi de 18 expulsés dont 6 femmes et filles a été dirigé hier sur la frontière belge par la gendarmerie de Tourcoing. Nous signalerons un cordonnier de 22 ans, Théophile Labreusse, condamné il y a 5 ans, à Douai à 2 ans de prison, pour outrages aux magistrats ; deux filles nées à Lille de parents belges, Césarine Gun de 21 ans, fille soumise, et une de ses amies, couturière, expulsées à la demande de M. le Préfet en raison des rapports défavorables fournis sur leur compte. Un garçon de café, âgé de 28 ans, était expulsé à la suite d'une condamnation à 6 jours de prison encourue à Paris, pour filouterie d'aliment.

Enfin parmi les expulsés se trouvait aussi le nommé Trachett, arrêté il y a un mois, place de la Gare, pour outrage public à la pudeur et sortant de la prison de Lille pour ce délit.

Roncq. — Lundi, en dépit du temps affreux, la société de gymnastique du Blanc-Four, a exécuté une série de mouvements d'ensemble et des pyramides qui ont été très remarqués du public. Après quarante minutes de manœuvre, les courageux gymnastes se sont dirigés sur Linselles, bravant l'inclémence de la température, et sur la place de cette commune ils ont renouvelé leurs exercices. Une vingtaine d'enfants du Blanc-Four, — gymnastes à venir — avaient suivi la société. Le retour au local, pupilles en tête, s'est ensuite opéré, avec entrain en chantant des refrains patriotiques.

Au Blanc-Four, une réception était préparée pour les braves jeunes gens.

Un chaleureux vivat a été chanté en l'honneur du chef.

WATTRELOS

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni hier, sous la présidence de M. Leuridan-Noclin, maire.

La séance est ouverte à 5 h. 45.

Etaient présents : MM. Delmarre-Dupont, adjoint ; Henri Pollet, adjoint ; Spriet-Dassonville, Flipot-Ansart, Pierre Vanhoutte, Emile Jubaru, Hien-Dubois, Jean Castel, Pierre Dhallain, J.-B. Dubus, Adolphe Carnin, Louis Delneste, Carlos Lepers, Abel Hazebrouck, Droulers-Loridant.

Absents : Pierre Bonte, Flipot-Doutreligne, Leruste-Gallois, Ferdinand Béghin, J.-B. Debouvry, J.-B. Quesnoy, Simon Lorfebvre, Dubrulle-Dillies, Lefebvre-Delcroix, Louis Delcroix, Edouard Delplanque.

M. Flipot-Ansart, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 mars dernier, qui est adopté sans observations.

M. Spriet Dassonville dit qu'il existe dans la rue des Hautes-Voies, un amas d'ordures provenant d'un mur de clôture appartenant à M. Dubrulle et qu'il serait urgent d'enlever.

M. Jean-Baptiste Dubus demande ensuite le pavage du Bas-Chemin, au Petit-Paris, seule route qui conduit au centre de la commune.

Cette demande est renvoyée à la commission des finances.

La demande de M. Henri Pollet, pavage d'une place au hameau du Sapin-Vert, est aussi renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil approuve l'approbation des actes de vente à l'amiable pour la prochaine ouverture de la rue allant du hameau du Laboureur à la Vieille-Place.

Le secrétaire donne lecture d'une communication relative au cours d'eau de l'Espierre.

Le Conseil approuve également les demandes de crédits supplémentaires pour l'hospice et le bureau de bienfaisance.

Le Conseil discute ensuite l'éclairage dans les hameaux.

M. Dhalluin demande qu'on renvoie cette question à la commission ; il propose la nomination d'une commission qui sera chargée d'examiner les travaux qu'il y avait à exécuter, et d'en aviser la Compagnie du gaz, sitôt que ces travaux commenceront.

M. Dhalluin dit ensuite qu'il est question de créer de nouvelles routes et de construire une *église au hameau du Crétinier* ; il demande à ce sujet, pourquoi l'on ne consulte pas le Conseil municipal.

Le Conseil vote une somme de 1300 fr. pour le recensement de la population.

Le Conseil procède ensuite à la nomination d'une commission chargée de délimiter l'agglomération.

Cinq membres sont proposés, ce sont : MM. Henri Pollet, Delmerre-Dupont, Louis Delcroix, Pierre Dhalluin et Spriet-Dassonville.

M. Pierre Dhalluin demande que les pétitions diverses des instituteurs soient renvoyées aux commissions des Finances et des Ecoles.

La séance est levée à sept heures.

Accident de voiture. — Hier après-midi un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit non loin du bureau de douanes.

Un des brancards de la voiture de M. Dhalluin-Houzé s'est brisé et le domestique qui allait chercher son patron à la gare d'Herseaux a été lancé sur la chaussée.

Dans sa chute, il a eu la chance de ne recevoir aucune blessures.

Les fraudeurs. — Les préposés Ch. Macquet et Victor Sant, de la brigade de Roubaix ont arrêté hier deux fraudeurs chargés d'allumettes chimiques, de poivre en grains et de café vert.

Ces fraudeurs se nomment Jules Delescluse se disant rattacheur et Alexandre Duforeau, demeurant tous deux à Roubaix.

Un autre fraudeur, nommé Ankaerre, de Roubaix a été arrêté par les préposés Condette et Plume ; il était porteur de 10 kil. de café vert.

LILLE

Les vols. — Les dévaliseurs d'appartements travaillent en ce moment avec une audace que nous souhaitons de voir bientôt punir. Pour peu que cela continue, il sera défendu de sortir de son domicile sous peine de se trouver dépouillé de ses vêtements et valeurs à sa rentrée. Nous n'en voulons pour preuve que la série de vols suivante :

Dans la journée de samedi, on a pénétré dans le domicile de Mme Vve Soyez, journalière, rue Brûle-Maison, 117, pendant qu'elle était à son travail, et on lui a volé pour environ 500 fr. de vêtements, tant à elle qu'à son fils.

— Lundi, entre une heure et deux heures et demie de l'après-midi, un malfaiteur s'est introduit, à l'aide de fausses clés, dans l'appartement de M. Segers, représentant de commerce, boulevard de la Liberté 104 bis, et y a enlevé des pipes, un révolver et un coffret contenant des bijoux et des valeurs. En sortant de la maison, le voleur a été arrêté au passage par Mme Devillers, cabaretière, même adresse, qui lui a arraché le coffret des mains et l'a maintenu un instant en criant : « Au voleur ! » Quelques hommes, restés inconnus, se sont contentés de regarder cette scène, sans prêter main-forte à la brave dame, de sorte que l'individu se débattant vigoureusement, elle a dû le lâcher.

— Le même jour, dans la même maison et presqu'à la même heure, on a pénétré dans la chambre occupée par les époux Blaisans, domestiques, et on y a dérobé une somme de trois francs cinquante centimes.

— Un vol du même genre a été commis boulevard des Ecoles 16, dans la chambre de M. Victor Bertrand, étudiant à l'Institut industriel. Pendant que ce jeune homme était au cours, on lui enlevait une malle de linge, des vêtements, un sac de nuit et une valise, le tout d'une valeur de 600 francs.

— Toujours le même jour, vers trois heures de l'après-midi, on s'est introduit dans la chambre de M. Henri Vanbelle, rue Jeanne d'Arc 16 bis et on lui a dérobé une malle contenant des effets d'habillement.

— Enfin, un dernier vol a été commis dans la nuit de lundi à mardi, rue des Stations, 33. Toutefois, celui-ci est dû à l'imprudence de la victime, Mme Triffaut, épicière, qui a laissé une fenêtre ouverte par laquelle le voleur s'est introduit chez elle et a pris une somme d'environ 18 francs dans le tiroir du comptoir et un saucisson.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que des enquêtes sont ouvertes par la police sur tous ces vols et que ce sera un véritable soulagement pour tout le monde d'apprendre qu'on a réussi à s'emparer de cette bande de hardis voleurs.

Attentat à la pudeur. — La police a arrêté, et conduit au Parquet, Jean-Louis Leignel, 39 ans, blanchisseur, rue du faubourg de Tournai, 295, sous inculpation d'attentat à la pudeur sur une de ses jeunes ouvrières, Marie E..., âgée de 14 ans.

Leignel a été interrogé par M. Huguet, juge d'instruction, chargé de cette affaire.

Tentative de suicide. — Hier matin, vers neuf heures et demie, M. Henri Galand, 54 ans ferblantier, rue des Pénitentes, cour Wergnier, a tenté de mettre fin à ses jours par la pendaison dans son domicile. Heureusement, sa femme put arriver à temps pour couper la corde avant que l'asphyxie fut complète. M. le docteur Derode, appelé à lui donner des soins, a réussi à le rappeler à la vie.

Ce fatigué de l'existence est marié et père de six enfants et on ignore la cause de cette tentative de suicide, sur laquelle une enquête est ouverte.

Arrestations. — La police a conduit à la maison d'arrêt : Louis Dervaux, 42 ans, maçon, sans domicile, inculpé de mendicité ; Jean Bellanger, 15 ans, peigneur de lin, sans domicile, qui était recherché pour vol de zinc, rue d'Artois et qui s'est constitué prisonnier.

Les Criminels

DE RONCHIN, D'ASCQ ET DE MERLIMONT

La journée d'hier a été excellente pour l'instruction, concernant le crime de Berck-sur-Mer. La culpabilité de Baillet est maintenant, pour le Parquet, un fait indéniable.

Une confrontation

Comme nous l'avons annoncé, M. Legrand, juge d'instruction, a mandé hier en son cabinet Mme Danel, femme du garçon-boulanger arrêté samedi, pour contrôler les déclarations de son mari.

Après un assez long interrogatoire, où la brave femme n'a fait que confirmer ce que le *Frisé* avait dit, vers quatre heures et demie, M. le juge d'instruction a voulu faire amener Baillet pour la confronter avec ce témoin.

Mais, lorsque le gardien a voulu mettre les chaînes à l'assassin pour le conduire, celui-ci s'y est formellement refusé et s'est écrié :

« *Vous direz à M. Legrand que je ne me dérange plus. En voilà assez de me faire voir comme une bête curieuse à un tas de badauds ! Et puis, on veut me faire dire des choses dont je ne me souviens plus. J'en ai dit assez.* »

M. Legrand porta ce fait à la connaissance de M. le Procureur de la République et résolution fut alors prise d'aller procéder à l'interrogatoire et à la confrontation à la maison d'arrêt.

Après avoir dû parlementer quelques instants avec Baillet, les magistrats l'ont mis en présence de Mme Danel.

Baillet s'est emporté de nouveau, puis a fini par se mettre en complète contradiction avec les dires du témoin sur tous les points.

Mise en liberté de Danel

A la suite de cette confrontation, M. le juge d'instruction a ordonné la mise en liberté de Danel, dit le Frisé.

***

Comme nous l'avons dit hier, une commission rogatoire a été envoyée à Paris pour procéder à une perquisition chez Mme J. Lefebvre, avenue de Clichy, 147, qui doit avoir en sa possession une bague ayant appartenu à Mlle Copin, la victime de Berck-sur-Mer et qui lui aurait été offerte par Baillet.

***

Lundi, le bruit circulait au Palais, qu'une lettre de Baillet, adressée à son avocat Me Laguerre aurait été saisie, en vertu de l'article 302 du code d'instruction criminelle, portant interdiction rigoureuse de toute communication *entre l'accusé et son défenseur* avant la fin de l'instruction.

Dans cette missive, Baillet calomniait le juge d'instruction et demandait à son avocat quel effet aurait *produit sur cette magistrature de province* le conseil qu'il lui avait donné de revenir sur ses aveux.

Quant à Duthilleul, le Parquet recueille tous les documents pouvant servir à l'instruction du crime qu'il aurait commis dans un département voisin d'après un détenu de Loos afin de le confondre rapidement.

AJAX.

LE NORD

Terrible Accident de Chemin de Fer

A TRESSIN

Dimanche soir, vers neuf heures et demie, trois hommes, revenant de Chéreng, ont dû s'arrêter à la barrière de Tressin pour laisser passer un train de marchandises venant de Gand. Dès que la voie fut libre, ces hommes s'y engagèrent ; mais, au même moment, arrivait à toute vapeur, en sens inverse, l'express de Lille à Bruxelles.

Les trois hommes marchaient à la file l'un de l'autre et le second, voyant le danger, poussa le premier qui fut tamponné à l'épaule et jeté sur la haie qui borde la voie ferrée. Malheureusement, son compagnon n'eut pas le temps de se garer à son tour et fut complètement broyé ; on a retrouvé sa tête et une jambe à 20 mètres de distance.

Quant au troisième, étant plus en arrière, il n'a pas été atteint par la machine.

Ces hommes croyaient pouvoir traverser la voie sans aucune crainte ; car ils ignoraient l'existence de cet express qui ne fonctionne que depuis 15 à 20 jours.

Voici les noms des victimes de ce terrible accident. Celui qui a été tamponné à l'épaule et jeté hors la voie est M. Louis-Silvain Couque, père de cinq enfants. Malgré la violence du choc qu'il a reçu, on espère qu'il en *reviendra. Quant à son malheureux sauveteur,* c'est M. Louis Couque, 44 ans, foreur de puits, veuf et père de quatre enfants.

Ses funérailles ont eu lieu hier matin, au milieu d'une affluence considérable d'amis qui commentaient sa triste fin.

Armentières. — *Vol.* — Hier matin, vers dix heures et demie, un individu, resté inconnu, ayant aperçu une bicyclette dans le vestibule de la demeure de M. Fontaine, négociant, rue Nationale, s'en empara sans éveiller l'attention de quiconque. Ce n'est qu'une demi-heure plus tard que le vol fut découvert par la bonne de la maison.

Prévenu aussitôt, l'inspecteur Payement s'est mis à la recherche du coupable.

AVESNES

M. MAXIME LECOMTE A BAVAI

On écrit de Bavai :

Une manifestation sympathique et toute spontanée a eu lieu, en l'honneur de M. Maxime Lecomte, sénateur, qui revenait dans sa ville natale pour la première fois depuis sa nomination.

Une délégation du conseil municipal, composée de MM. Moutier, adjoint, Bernard et Honoré Trouillet, ainsi que la musique municipale et la subdivision des sapeurs-pompiers ont reçu à la gare le nouveau sénateur et lui ont fait escorte jusqu'à l'hôtel de ville. Les maisons étaient pavoisées sur tout le parcours.

M. Hennet de Courtefoy, maire de Bavai, et les membres du conseil municipal ont souhaité la bienvenue à *M. Maxime Lecomte et*, dans une courte allocution, M. Hennet lui a manifesté la satisfaction de la population et du maire de la ville d'avoir un enfant de Bavai comme représentant au Sénat. M. Lecomte a répondu par l'expression de ses sentiments de reconnaissance pour l'accueil qui lui était fait et par l'assurance qu'il continuerait à employer ses efforts à la défense des intérêts de ses concitoyens. Il a traité particulièrement de la protection de l'industrie mobilière et des chemins de fer d'intérêt local du département du Nord. Il a affirmé qu'il ne ferait jamais œuvre de division et serait tout à tous, comme il l'avait promis dans sa première profession de foi ; il a rappelé que ses compatriotes, à dater de cette époque, l'avaient constamment encouragé et soutenu pour la réalisation d'un programme d'ordre et d'union, de liberté et de progrès. Ce discours a été très applaudi.

Dès qu'il eut connaissance de son arrivée, M. Darche-Levent, conseiller général, s'empressa d'aller voir le nouveau sénateur et lui souhaiter une heureuse carrière. En même temps un groupe de républicains de Bavai, présenté par M. Donain, offrit à M. Lecomte un magnifique bouquet.

L'honorable sénateur, en souvenir de cette réception improvisée d'un caractère si cordial, a remis une somme de 50 francs au bureau de bienfaisance. Après un dîner intime chez son frère, M. Léonide Lecomte, il est reparti pour Paris.

Une semblable réception devait avoir lieu à Hon-Hergies, il y a quelque temps, mais M. Lecomte atteint par la grippe en ce moment, a dû *remettre sa visite à cette* commune.

Fourmies. — *Mort subite.* — Hier, à 6 heures du matin, on a retrouvé le cadavre du sieur Jean-François Roble, âgé de 48 ans, journalier, né à Thimecan (Belgique), célibataire, dans la rue des Charbonniers. Il est mort d'une congestion cérébrale.

Incendiaire. — A la suite de l'enquête faite sur l'incendie qui a eu lieu le 3 mars, à huit heures du soir, route de Wignehies, dont nous avons donné les détails, le parquet a fait procéder à l'arrestation du sieur Reumont, locataire de la maison incendiée.

Inondations. — A la suite des pluies abondantes qui sont tombées depuis dimanche, les caves de la filature Douvin ont été inondées, ainsi que la rue du Théâtre et une partie des maisons de la Place Clavon.

Tentative d'assassinat à Fourmies

Lundi, vers sept heures et demie du soir, une tentative d'assassinat a été commise impasse de la Montagne, n° 5, sur Mlle Angèle Vassaux, âgée de 19 ans, ouvrière de filature, qui vit en concubinage avec Gustave Demoustier, âgé de 20 ans, chez les époux Simon, cabaretiers, par le nommé Charles Leclercq, cordonnier, âgé de 19 ans, demeurant à Chavignon (Aisne), né à Roubaix (Nord).

Ce dernier, qui a eu cette fille comme maîtresse pendant 15 mois, est parti de Chavignon avec un couteau et un rasoir, dans l'intention bien déterminée de la tuer.

Arrivé chez les époux Simon, il a donné un coup de couteau à Angèle Vassaux, à 3 centimètres au-dessous du sein gauche, puis il s'est sauvé pour se rendre à la gendarmerie où il a été écroué, en attendant la venue du parquet, qui est arrivé à Fourmies à huit heures du matin. L'inculpé n'a manifesté aucun repentir de son action.

La blessée est aussi bien que possible et ne supportera pas, d'après l'avis du médecin, plus de 10 jours d'incapacité de travail.

L'inculpé a été conduit à la maison d'arrêt d'Avesnes.

DUNKERQUE

La Tempête

Lundi soir, le temps qui était resté sombre durant toute la journée avec forte brise de Nord-Est passa en véritable tempête accompagnée de neige, grêle, etc.

Vers minuit et deux heures, c'était un véritable déluge ; la mer sur notre côte avec cette sorte de vent était positivement en furie et démontée. Des sinistres étaient à redouter.

Aussi, hier matin, on ne fût pas étonné d'apprendre de Gravelines, que le sloop anglais « Yulan » capitaine Gasse, qui se rendait d'Ostende à Londres, avec une cargaison de fer, avait fait côte à deux milles à l'Est de ce port vers une heure du matin.

A onze heures du matin, le remorqueur le « Dunkerquois » s'est dirigé vers cet endroit pour tenter le renflouement. Mais ce navire était monté sur le sable à la pleine mer et